Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20260310-2026_13-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 12/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RENAULT Anne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2026.

Présents : Mme RENAULT Anne, Maire, Mme LUCAS-LEBRETON Elodie, MM : CARRE Daniel, LEBLANC Jonathan, MOESSE Jocelyn, RAUFLET Didier, ROBERT Yann, VISSEICHE Roland

Excusé(s) : Mme LANOË Christine, MM : BUDOR David, THAO Alexandre

A été nommé(e) secrétaire : M. RAUFLET Didier

2026-13 – Validation entreprises pour le raccordement assainissement

Madame le Maire expose :

La consultation, publiée dans la presse le 27 Janvier 2026 (Médialex) a été lancée via Mégalis le 23 Janvier 2026 pour une remise des offres le 20 Février 2026 (à 12h00).

Ce Marché comporte qu'un seul lot :

- Réalisation de 2 postes et d'un réseau de refoulement des effluents de Boistrudan vers la station d'épuration d'Essé

Au total 5 offres ont été remises via la plateforme Mégalis.

La Commission d'appel d'offres – MAPA s'est réunie le 5 Mars 2026, pour l'analyse des offres.

Après analyses des offres et selon les critères :

- La note technique à 40 %
- La note financière à 60 %

Il convient de retenir les entreprises présentant une offre (techniquement et économiquement avantageuse) la mieux classée à savoir :

- L'entreprise SURCIN pour un montant HT de 237 952.00 € soit 285 542.40 €

Les membres du conseil municipal présents, votent à l'unanimité, en

- *Validant le choix de l'entreprises SURCIN pour les missions définies dans le MAPA*
- *Autorisant Madame Le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces du marché*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/03/2026
Le Maire
Anne RENAULT

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150

Le secrétaire de séance
Didier RAUFLET